





Les Communes de Bevaix\*<sup>1</sup>, de Boudry, de Corcelles-Cormondèche, de Cornaux, de Cortaillod, de Cressier, d'Enges, de Fresens\*, de Gorgier\*, d'Hauterive, du Landeron, de La Tène, de Lignièrès, de Milvignes, de Montalchez\*, de Neuchâtel, de Peseux, de Saint-Aubin-Sauges\*, de Saint-Blaise et de Vaumarcus\*, les autorités de la Région Entre-Deux-Lacs, de la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (ci-après COMUL), de la Région La Béroche, l'Association RUN ainsi que la République et canton de Neuchâtel conviennent ce qui suit:

## I. Préambule

Dans la Suisse du 21<sup>ème</sup> siècle, les espaces urbains jouent un rôle moteur pour le rayonnement des territoires. Ainsi, l'agglomération neuchâteloise tient un rôle central dans le développement de l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle est composée de deux pôles urbains, à savoir l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD) et la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL).

Partant du constat de la présence dans le canton de Neuchâtel,

- d'une agglomération unique, basée sur deux centres urbains,
- de quatre régions remplissant des rôles et possédant des atouts propres et complémentaires,

la logique "un canton, un espace" a été formulée. Découlant de ce concept, une stratégie de développement territorial a été conceptualisée depuis une dizaine d'années et continue d'être valable dans le contexte actuel. Elle repose sur deux piliers:

- unir les espaces urbains du canton au sein d'une agglomération unique et reconnaître le rôle moteur des villes en faveur du développement cantonal
- créer une alliance des villes et des régions pour impliquer l'ensemble du territoire, tant dans l'effort de développement que dans ses retombées positives, dans un esprit de partenariat

La présente démarche propose une vue d'ensemble des contributions des différentes régions géographiques du canton, dans une double logique d'appropriation et de renforcement des complémentarités. Ainsi, les quatre entités territoriales en présence participent, au même titre que l'agglomération, au développement et au rayonnement du canton.

De ce fait, en 2016, le Conseil d'Etat neuchâtelois propose aux régions de L'Entre-Deux-Lacs et La Béroche ainsi qu'à la COMUL une démarche s'inscrivant dans la continuité des contrats de région et d'agglomération signés entre 2007 et 2008 visant à actualiser l'engagement des autorités par la définition d'un positionnement stratégique et d'objectifs de développement partagés pour la région Neuchâtel Littoral. La démarche d'élaboration de l'accord pour le développement de la région Neuchâtel Littoral est parallèle à l'élaboration de documents similaires pour les autres régions du canton, à savoir les Montagnes neuchâteloises, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers.

Le positionnement définit les atouts communément reconnus de la région dans une optique de marketing territorial et les objectifs de développement servent à orienter conjointement les

---

<sup>1</sup> Les Communes marquées d'un astérisque (\*), soit Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus fusionneront le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et formeront, à partir de cette date, la Commune de La Grande Béroche.

## Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral

politiques cantonales, régionales et communales pour le développement de la région sur la base de son positionnement en tenant compte de ses problématiques spécifiques.

L'élaboration de l'accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral a suivi trois cycles de travail entre les autorités communales, celles régionales, le Conseil d'Etat et l'Association RUN de septembre 2016 à août 2017.

Le présent accord de positionnement stratégique a pour but de:

- définir un positionnement stratégique et spécifique, concerté et partagé de la région que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à défendre et à valoriser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques.
- définir des objectifs de développement pour la région que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à concrétiser au travers d'actions.

## II. Contenu de l'accord

### 1. Positionnement

#### **Innovation en écosystème ouvert (recherche - développement – formation)**

Pour concrétiser une idée en produit, la région Neuchâtel Littoral comprend tous les éléments indispensables, à savoir un pôle de formation très complet, des instituts de recherche ainsi que des entreprises de pointe qui s'inscrivent dans le tissu de l'Arc jurassien. Le réseau de formation se caractérise par sa forte concentration et la taille humaine de ses instituts qui s'inscrivent pour certains dans le bassin de l'Arc jurassien, et pour d'autres aux échelles nationales voire internationales. Le domaine de la recherche repose sur des compétences-clés, notamment dans le domaine d'expertise de l'infiniment précis et des méthodes de fabrication avancées. Elles sont valorisées dans la formation et au sein d'entreprises à la renommée internationale qui viennent compléter l'écosystème permettant à l'innovation de naître, vivre et se développer dans la région Neuchâtel Littoral.

#### **Qualité de vie, entre lac, vignoble et forêt**

La qualité de vie au sein de la région Neuchâtel Littoral est exceptionnelle. Sur la toile de fond que constituent lac, vignoble, forêt et patrimoine historique, l'environnement bâti s'est développé harmonieusement tout comme le réseau de mobilité (transports publics, mobilités douces, transport individuel motorisé), sans les nuisances du trafic de transit qui circule presque intégralement en tunnel, préservant paysage et santé. La région est notamment caractérisée par la proximité des services, des infrastructures modernes et des richesses naturelles indéniables. Une vie locale dynamique caractérisée par une large offre en commerces, des événements et institutions culturelles d'envergure et une riche vie associative, vient compléter ce cadre de vie idyllique en alliant tradition et modernité.

#### **Neuchâtel Littoral, une smart région**

Au croisement entre un pôle d'innovation basé sur les nouvelles technologies et l'interconnectivité et une région caractérisée par sa douceur de vivre, Neuchâtel Littoral veut devenir une « smart région », c'est-à-dire une région qui met le développement technologique au service du bien-vivre, du développement durable et, plus globalement, de l'humain. Ce concept implique également d'intégrer l'intelligence connectée à l'action publique et de mener une transition digitale.

### 2. Marques (vecteurs de rayonnement)

Par ordre alphabétique:

- Automates Jaquet-Droz (1<sup>er</sup> robot programmable construit au monde)
- Auvernier Jazz Festival
- Brocante du Landeron
- Buskers Festival
- Case à chocs
- Centre Dürrenmatt
- Centre de formation et de pilotage du TCS
- Haute Ecole HE-Arc
- Institut de langue et civilisation françaises (UniNE) et Ecole de Français Langue Étrangère (Lycée Jean-Piaget)
- Institut suisse de police (ISP)
- Laténium
- Musée d'Ethnographie
- Musée d'Histoire naturelle
- NIFFF

- Centre International d'Etude du Sport (CIES)
- Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)
- La Collégiale
- Creux du Van
- Ecole polytechnique fédérale (EPFL)
- Ecole supérieure de droguerie (ESD)
- Festi'neuch
- Festisub
- Fête des Vendanges
- Fête du Vin Nouveau de Cressier
- Gorges de l'Areuse
- Neuchâtel (centre-ville de)
- Neuchâtel Xamax FCS et autres clubs à fort rayonnement
- Non filtré
- Microcity, pôle d'innovation Neuchâtel
- Œil-de-Perdrix / Perdrix blanche
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Parc sauvage de la Vieille-Thielle
- Pôle suisse de technologie solaire
- School of Hotel Management (IHTTI)
- Sites palafittes (UNESCO)
- Switzerland Innovation Park
- Université de Neuchâtel
- Viti-Tour

### 3. Slogan

La définition d'un slogan doit être l'aboutissement de la démarche globale actuellement en cours. Ainsi, elle doit être adaptée à un public-cible à définir et demande des compétences spécifiques en matière de marketing-communication. De ce fait, il est proposé de ne pas approfondir ce sujet à ce stade du processus et de retenir provisoirement :

*Neuchâtel Littoral, qualité de vie au cœur de l'innovation*

### 4. Rôle de la région dans les thématiques cantonales spécifiques

#### Attractivité résidentielle

- Neuchâtel Littoral joue un rôle-clé en matière d'attractivité résidentielle, notamment vis-à-vis des cadres des entreprises et instituts prestigieux implantés sur son sol.
- En mettant en avant la qualité de vie issue de la trilogie lac-vignoble-forêt, d'un urbanisme de qualité, de l'offre de mobilité, la qualité du paysage et le dynamisme, notamment culturel, la région Neuchâtel Littoral joue un rôle de moteur dans le développement démographique cantonal.

#### Circulation des richesses

- La présence de la capitale cantonale et d'une forte densité urbaine sur le périmètre de la COMUL engendre un dynamisme certain. De manière complémentaire, des localités telles que Le Landeron et Gorgier/Saint-Aubin sont des points d'accroche permettant à de petites structures commerciales de se développer avec une clientèle régionale, mais provenant également des communes vaudoises voisines ou encore de La Neuveville et du Plateau de Diesse.
- Dans le cadre de la transition digitale de nos modes d'activités, les technologies existantes visent à optimiser la circulation des richesses.

### Développement des compétences (formation)

- Un pôle de formation très complet et des instituts de recherche renommés participent à l'écosystème d'innovation propre à la région Neuchâtel Littoral. La densité et qualité de ces instituts de formation confèrent également au centre urbain un caractère étudiant particulier.
- La proximité de communes germanophones offre un potentiel de développement de l'apprentissage de l'allemand (échanges linguistiques, classes bilingues).

### Dynamique culturelle et tourisme

- Neuchâtel Littoral, cœur du Pays des Trois-Lacs, possède des institutions culturelles de renommée (musées, salles de spectacles / théâtres) d'une densité et qualité remarquable pour le bassin de population. De plus, il accueille de nombreux événements d'envergure (Fête des vendanges, NIFFF, Festi'neuch, etc.).
- La région Neuchâtel Littoral peut miser sur ses trois constituants paysagers d'un point de vue touristique: lac, vignoble et forêt:
  - les rives du lac sont préservées et accessibles au public comme nulle part ailleurs. Outre la navigation, le lac permet d'exercer une multitude d'activités sportives et de détente (baignade, voile, ski nautique, plongée et événements tels que le Watt Air Jump et de nombreuses régates) et se décline aussi sous les thèmes des Palafittes ainsi que de la période laténienne du 2<sup>e</sup> âge de fer – l'âge d'or des Celtes - (hôtel, Laténium).
  - le vignoble déroule son ruban le long de la région des Trois-Lacs, au rythme des saisons, et met en valeur tout un patrimoine bâti (châteaux, bourgs historiques, caves).
  - la forêt et son riche réseau de sentiers incite à la balade et à la pratique de nombreux autres loisirs (VTT, accrobranche, sentiers thématiques, activités du Parc régional Chasseral) allant jusqu'aux sports de vol libre sur les crêtes.

Cette trilogie lac-vignoble-forêt sert d'écrin à la gastronomie et à l'œnologie de Neuchâtel Littoral.

### Industrie

- Avec plusieurs pôles d'activités économiques, Neuchâtel Littoral joue un rôle de moteur économique sur le plan cantonal.
- Ses pôles s'inscrivent dans un écosystème d'innovation alliant instituts de formation, de recherche et une dynamique permettant de développer des produits innovants dans le domaine de l'infiniment précis.

### Relations extérieures

- Dans un rôle de territoire pivot entre les cantons de Neuchâtel et de Berne, L'Entre-Deux-Lacs développe des collaborations avec ses proches voisins; au même titre, la Région La Béroche renforce également ses collaborations sur les territoires de proximité avec des communes et régions vaudoises situées à la frontière régionale.
- Pour sa part, le centre urbain rayonne au-delà des frontières cantonales à travers sa présence dans des organisations dans lesquelles il fait entendre et défend ses intérêts et ceux du canton.
- Liste des collaborations (institutionnalisées ou à institutionnaliser)
  - Alliance des Neuchâtel du Monde
  - Coordination des Villes de Suisse romande
  - Parc régional Chasseral
  - Région Capitale Suisse
  - Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ)
  - Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

- Union des villes suisses
- World Heritage Experience Switzerland (WHES)
- Contacts et réseaux entre la Région La Béroche et les communes vaudoises voisines
- Contacts et réseaux entre la Région Entre-Deux-Lacs et La Neuveville et le Plateau de Diesse

## 5. La région Neuchâtel Littoral racontée...

Neuchâtel Littoral est un pôle urbain jouissant d'une qualité de vie remarquable. Il est caractérisé par un urbanisme et une mobilité de haute qualité, la proximité de tous les équipements et infrastructures nécessaires et une offre riche en matière de culture, sports, loisirs et commerces. La région s'étend entre lac et montagnes et offre un paysage remarquable, enrichi de vignobles et d'espaces verts, ouvert sur le plateau suisse et les Alpes. Organisée autour de la ville et agglomération de Neuchâtel, cette région d'environ 95'000 habitants et 55'000 emplois, compte également plusieurs groupes de communes périurbaines dont les vieux bourgs et châteaux constituent de véritables joyaux du patrimoine historique et viticole. Où que l'on se situe, en quelques minutes seulement on peut se rendre au bord du lac, en forêt, en montagne ou dans d'autres espaces naturels privilégiés tels que les gorges de l'Areuse, passer un moment agréable au cinéma, au théâtre ou faire du shopping.

C'est à Neuchâtel, au cœur de ce cadre naturel et bâti exceptionnel, que naissent et prennent forme les innovations qui font le monde de demain après avoir déjà marqué l'histoire. La région Neuchâtel Littoral comprend une université et des hautes écoles de renom ainsi que de multiples instituts de formation, centres de R&D et entreprises de notoriété mondiale. Ensemble, ils forment un véritable écosystème d'innovation. Etudiants, chercheurs et entrepreneurs, y concrétisent leurs projets et leurs rêves, notamment dans le domaine d'expertise de l'infiniment précis. Le Swiss Innovation Park, établi dans le centre de recherche Microcity, à l'instar de l'Ecole polytechnique fédérale (EPFL) et du Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), ainsi qu'un tissu dense d'entreprises de hautes technologies, assurent à Neuchâtel Littoral et au Canton de Neuchâtel dans son ensemble un rayonnement international en matière de capacités d'innovation et d'implémentation, de l'idée au produit. Des grands groupes autant que de multiples PME et start-up l'ont précisément choisie pour ses atouts : une expérience de longue date de l'infiniment précis, la recherche de la compétitivité, une main-d'œuvre de qualité et une formation duale qui a fait ses preuves. Grâce à cet environnement propice, le nom de Neuchâtel s'exporte dans le monde entier.

En développement économique constant, Neuchâtel Littoral se donne l'ambition de devenir une « smart région » phare en suisse, à savoir une région qui optimise et développe l'utilisation des énergies renouvelables tout en mobilisant les innovations technologiques et l'inter-connectivité. Elle cherche ainsi à favoriser l'utilisation du savoir, la circulation des richesses, les collaborations intercommunales et l'optimisation de l'action publique au service du bien-vivre.

Cadre de vie, de recherche et d'activités économiques idéal, la région Neuchâtel Littoral est desservie par la ligne ferroviaire du pied du Jura et l'autoroute A5. L'agglomération se trouve ainsi à proximité directe (1h-1h30 max.) par train et route des agglomérations zurichoise, bâloise et lémanique (aéroports internationaux) ainsi que de la Genève internationale et de Berne, capitale fédérale. Pôle des micro- et nanotechnologies, Neuchâtel Littoral est une région de tradition résolument tournée vers la modernité. C'est ainsi le lieu privilégié où implanter ses activités, résider et vivre en Suisse.

## **6. Objectifs de développement**

### **1. Renforcer la qualité de vie et l'attractivité résidentielle & touristique:**

- En développant un urbanisme et des logements de qualité ainsi qu'une offre de transports publics et de mobilité douce performante sur l'ensemble du Littoral
- En valorisant les atouts paysagers, en particulier le lac et ses rives, le vignoble et la forêt
- En promouvant l'offre en termes de culture, sports et loisirs ainsi que de services et commerces.
- En intégrant toute la population dans une perspective interculturelle et intergénérationnelle, grâce à une culture d'ouverture
- En tenant compte de la proximité avec la population germanophone limitrophe
- En soutenant la disponibilité de solutions de scolarisation adaptées pour les expatriés installés dans la région

### **2. Soutenir l'écosystème d'innovation:**

- En favorisant la recherche et le développement dans les écoles (Université, Hautes écoles, instituts, etc.) et les entreprises, ainsi que les transferts technologiques entre tous ces acteurs
- En valorisant l'offre de formation disponible au sein des écoles et entreprises de la région
- En promouvant l'innovation par ses potentiels d'application locaux en lien par exemple avec le patrimoine bâti (architecture solaire)

### **3. Développer les capacités d'accueil des entreprises et activités économiques, notamment dans les pôles de développement:**

- En soutenant et en connectant les pôles de développement économique (Boudry, La Tène et Cornaux / Cressier)
- En soutenant le développement d'hôtels d'entreprises et d'infrastructures d'accueil ou de congrès dans une perspective d'impulsion

### **4. Développer le concept multidisciplinaire de « smart région »:**

- En exploitant les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- En contribuant à des stratégies énergétique, de développement durable et de mobilité ambitieuses
- En intégrant l'intelligence connectée à l'action publique

### **5. Construire la région Neuchâtel Littoral:**

- En favorisant une coordination optimale des actions menées par les différentes composantes de la région Neuchâtel Littoral afin d'engendrer de nouvelles synergies
- En développant une communication commune aux différentes composantes de la région

### **III. Mise en œuvre**

#### **1. Engagements des parties**

Les parties s'engagent à défendre, communiquer et valoriser le positionnement arrêté et concrétiser les objectifs définis dans un esprit de partenariat.

A cet effet, elles s'organisent de manière à:

- a) soutenir politiquement la mise en œuvre de l'accord, en associant les autorités législatives et les acteurs concernés, en prenant toute décision nécessaire pour y parvenir, dans le cadre de réalisations concrètes ainsi que dans l'élaboration des politiques publiques.
- b) tenir compte des éléments définis dans l'accord lors de l'allocation de ressources, dont celles financières, et de l'octroi de subventions.
- c) maintenir des échanges réguliers entre elles, notamment dans le cadre du processus de concertation et d'évaluation.

Les autorités régionales s'engagent, en sus, à élaborer une liste d'actions concertée avec les autres parties.

L'Etat s'engage à en prendre connaissance et à faire des propositions concrètes sur sa propre contribution dans les actions définies. L'Association RUN, par son Comité directeur, assure une cohérence interrégionale dans la mise en œuvre des différents accords régionaux<sup>2</sup>.

En cas de difficulté, elles informent sans tarder les autres parties et leur proposent les solutions envisageables pour y remédier.

#### **2. Structure de projet**

Un groupe de pilotage composé d'au minimum un représentant de chaque partie de l'accord assure le suivi de la mise en œuvre. Il se réunit au minimum une fois par année.

Les Régions La Béroche et de L'Entre-Deux-Lacs et la COMUL coordonnent le processus et assurent le suivi de la mise en œuvre de l'accord, notamment par l'élaboration de la liste d'actions.

Elles s'appuient pour ce faire, notamment, sur l'Association RUN, par son centre de compétences, chargée d'accompagner et animer la mise en œuvre de l'accord, d'en assurer le suivi des objectifs et de réaliser le bilan final mentionné au chapitre 4.

Les signataires collaborent dans un esprit de partenariat à la réalisation des objectifs et participent activement à l'élaboration des états intermédiaires et du bilan final.

---

<sup>2</sup> Accords de positionnement stratégique des régions Montagnes neuchâtelaises, Val-de-Ruz, Val-de-Travers

### **3. Gouvernance**

Les trois régions signataires s'engagent à mettre en place un comité de pilotage permettant de coordonner les projets qui s'inscriront dans le cadre de cet accord.

### **4. Financement**

Les cotisations versées à l'Association Réseau urbain neuchâtelois par les associations régionales financent, entre autres, l'accompagnement, la coordination, le suivi et l'animation de la mise en œuvre, dans les limites des ressources mises à disposition.

Les actions permettant d'atteindre les objectifs de développement sont financées au cas par cas et selon les compétences des différentes parties.

Les travaux consacrés à l'établissement d'états intermédiaires et du bilan final mentionnés au chapitre 4 sont financés par l'Etat de Neuchâtel.

### **5. Respect des compétences**

Les règles matérielles de compétence sont réservées.

## **IV. Etats intermédiaires et bilan**

### **1. But**

Un état intermédiaire annuel permet le suivi des objectifs et l'avancée des mesures et actions développées par les parties prenantes en collaboration avec d'autres acteurs (économiques et touristiques, publics et privés). Il constitue un outil au service des relations Etat-régions. Il est établi et mis à jour préalablement à chaque rencontre du groupe de pilotage.

Le bilan final constituera la base de discussion concernant l'évaluation politique de l'accord et de ses éventuelles actualisation et reconduction du présent accord.

### **2. Réalisation des états intermédiaires et du bilan**

Etablis par l'Association RUN, par son centre de compétences, les états intermédiaires (automne 2018 et 2019), ainsi que le bilan final (début 2020) font l'objet de discussions entre toutes les parties prenantes de l'accord.

## **V. Dispositions finales**

### **1. Avenants**

Les avenants à l'accord doivent respecter la forme écrite.

## **2. Entrée en vigueur**

Le présent accord entre en vigueur dès sa signature.

## **3. Durée de l'accord**

Le présent accord engage les signataires jusqu'en mars 2020.

Un bilan final sera établi, puis discuté dès fin 2019. Le principe de la reconduction de l'accord, et le cas échéant d'adaptation de celui-ci, seront abordés en début 2020. Un éventuel engagement pour une nouvelle période de quatre ans est envisagé en mars 2020.

## **4. Abrogation des contrats de région**

Le présent accord abroge les contrats de région La Béroche du 13 décembre 2007 et de L'Entre-Deux-Lacs du 20 décembre 2007.

Le contrat d'agglomération COMUL du 8 novembre 2007 est annexé au présent document. Les articles et les mesures validés par les signataires constituent une base de travail pour les acteurs liés par cet accord.

## **VI. Annexes**

- Tableau de synthèse des positionnements stratégiques et lignes de force à l'appui du développement régional
- Note explicative synthétique du processus
- Contrat d'agglomération COMUL

Ainsi fait à La Chaux-de-Fonds (siège du RUN), le 23 août 2017

**CARTOUCHE DE SIGNATURES**

---



Association Région  
de L'Entre-Deux-Lacs

**COMUL**  
COMMUNAUTÉ URBAINE  
DU LITTORAL NEUCHÂTELLOIS



Région La Béroche



**ine.ch**  
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral

Cartouche de signatures

---

Commune de Bevaix

Sandra Berger

Florence Mater

Commune de Boudry

David Schuch

Jean-Michel Guichini

Commune de Corcelles-Cormondrèche

Thomas Perret

Alain Rapin

Commune de Cornaux

Isabelle Weber

Claudine Salzman Silva

## Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral

Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral

---

Commune de Cortaillod

Christophe Haerlin



Laurence Perin



---

Commune de Cressier

J-Bernard Lomoret



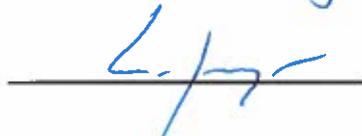
Gérard et Renée Molin



---

Commune d'Enges

Claude Gisiger



Vanessa Renfert



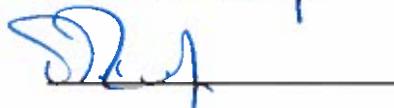
---

Commune de Fresens

Marc-André Magnin



Markus Reift



---

Commune de Gorgier

Alain Perrel



Séverine Cottiaz



## Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral

Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral

Commune d'Hauterive

Thomas Zeller

T. Zeller

Martine Steiner Ruyos

MSR

Commune du Landeron

Commune de La Tène

Martin Eugster

M. Eugster

Maurice Binggeli

M. B.

Commune de Lignières

Cédric HADORN

CH

Fabrice Boujour

FB

Commune de Milvignes

Gregory Jaquet

G. Jaquet

Marlene Lanthemann

ML

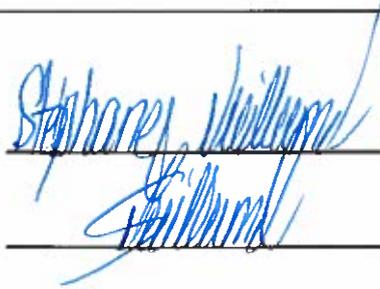
## Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral

Commune de Montalchez

Olivier Perrin



Stephane Willigand

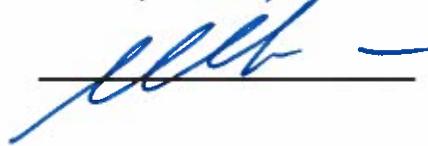


Commune de Neuchâtel

Fabio Boggioranni



Rémy Verdy, directeur

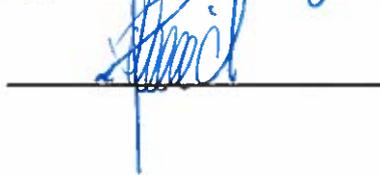


Commune de Peseux

Pascal Barth



ROLF SCHWEIZER



Commune de Saint-Aubin-Sauges

Jean Panès



Alexandre Bégin



Commune de Saint-Blaise

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral

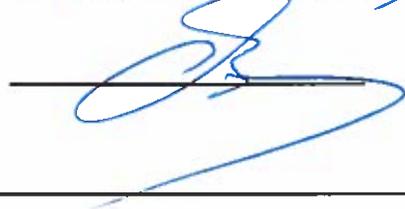
---

Commune de Vaumarcus

J-Paul Vuillet



Olivier Bovy



---

Région La Béroche

JEAN GUILLOD



Tierre Hubel



---

Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL)

Alain Dupin



Jean Wenger



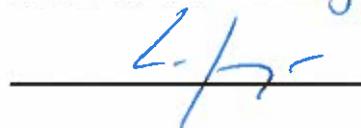
---

Région Entre-Deux-Lacs

Michel Froidubaux



Claude Gisiger



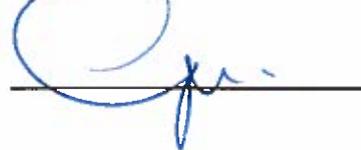
---

Association Réseau urbain neuchâtelois

Daniel Rotsch, président



Daniel Grassi Pirrone, directeur



## Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral

Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral

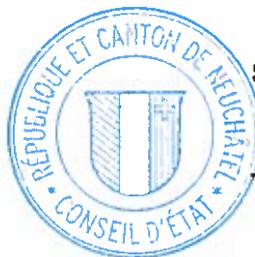
---

République et canton de Neuchâtel

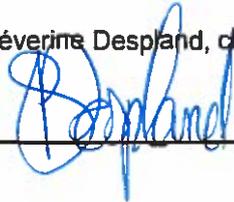
Laurent Favre, président



---



Séverine Despland, chancelière



---